

Le Pro Actif

Bulletin d'information à l'intention des membres du Syndicat du personnel professionnel de l'éducation de Chaudière-Appalaches (SPPECA-CSQ)

Volume 10. No. 1

Août 2021

Comment sera 21-22 ?

Bonjour à toutes et à tous,

Une nouvelle année scolaire débute. Quelle forme prendra-t-elle ? Cela dépendra en partie de chacun de nous, mais nous le savons trop bien, elle sera teintée de la Covid encore une fois (4^e vague ?, consignes qui n'arrêtent pas de changer?, incohérence du ministère..., etc.). Espérons que la teinte sera des plus pâles et que l'an à venir ressemblera le plus possible à la normalité ! Nous le souhaitons toutes et tous, vous comme moi, afin que notre énergie puisse se concentrer sur ce qui nous anime vraiment, i.e. effectuer notre travail comme personnel professionnel, dans les meilleures conditions possibles !

Le 14 septembre, ça fera un an que j'occupe la présidence du SPPECA-CSQ. J'approche du fameux « premier tour de roue ». J'aime cet engagement et je peux vous confirmer que votre équipe syndicale est à l'écoute, compétente, dévouée et vigilante !

J'en profite pour souligner le départ au cours de l'année dernière de Mme Meyranie Cayer (déléguée-adjointe aux Navigateurs et de M. Vincent Lafontaine (délégué-adjoint en Beauce-Etchemin). Départ aussi, en fin d'année, de Mmes Marie-Claude C. Giguère (déléguée-adjointe en Beauce-Etchemin) et Chantal Boivin (déléguée-adjointe à la Côte-du-Sud). Chapeau bas pour votre implication !!!

Soulignons particulièrement le fait que Mme Boivin quitte après plus de 10 ans comme représentante syndicale.

- Jean-Francois Jomphe, président du SPPECA-CSQ

Une nouvelle convention ?

Après plus d'un an d'une négociation hors norme, notre fédération (la FPPE) et notre centrale syndicale (la CSQ) sont parvenues à des ententes de principe avec les négociateurs du gouvernement.

Oui, une ronde de négociation inhabituelle... Il s'agissait de la première fois que les syndicats devaient négocier avec un gouvernement de la CAQ... Ce dernier étant réputé patronal plus que syndical. Aussi, c'était du jamais vu qu'un gouvernement amène l'idée d'offres salariales différenciées (pensons aux préposés aux bénéficiaires, aux enseignants, etc.). Finalement, le tout se passait en contexte de pandémie, avec tout ce que cela a entraîné, notamment en ce qui concerne les revenus de l'état.

Malgré tout, dû à notre mobilisation lors des demi-journées de grève et dû à l'entêtement des représentants syndicaux à savoir que toutes nos demandes, fort légitimes, ne pouvaient pas être balayées sous la table sous le prétexte de la Covid, nous avons fait des gains !

Ces ententes de principe ne sont pas parfaites, on n'en a jamais vu d'ailleurs de parfaite, mais elle démontre ce qui était possible de faire dans ce contexte particulier.



Syndicat du personnel professionnel de l'éducation de Chaudière-Appalaches

703, avenue Taniata, local 101 Lévis Québec G6Z 2C3
Bureau : 581-655-1166 Cellulaire : 581-984-8269

Courriel : sppeca29@gmail.com

Groupe fermé : SPPECA-CSQ



<https://www.facebook.com/groups/721057038041909/?ref=bookmarks>

Sommaire

Comment sera 21-22 ?	1
Une nouvelle convention ?.....	1
Assemblée générale extraordinaire	2
L'équipe syndicale.....	2
Saviez-vous que	3
Le bottin du syndicat.....	4

À venir en septembre : Une assemblée générale extraordinaire

- Vous devez surveiller vos courriels : dès que nous connaissons la date de cette assemblée, nous vous enverrons les informations pertinentes. Nous sommes en attente du calendrier proposée pour tous les syndicats du personnel professionnel affiliés à la FPPE.
- Lors de cette rencontre, on vous présentera l'entente de principe au sectoriel (FPPE) afin que vous votiez en toute connaissance de cause.
- On vous présentera aussi l'entente de principe à l'intersectoriel (CSQ). Ensuite, vous voterez à nouveau.
- Il vous sera aussi présenté les grandes lignes concernant l'entente sur le maintien 2010 dans le cadre de l'équité salariale (hors Négó).
- Il n'y aura qu'une seule assemblée, pour les quatre unités en même temps, via la plateforme Zoom.
- Soyez nombreux à ce rendez-vous !

L'équipe syndicale : de nouvelles personnes

Nous vous présentons les deux nouvelles venues dans notre équipe syndicale :

Elles seront toutes les deux déléguée-adjointe en Beauce-Etchemin.
Il s'agit de Mmes Denise St-Pierre et Annie Rancourt !

Merci d'avoir accepté de vous impliquer !

Concernant l'unité de la Côte-du-Sud, il manque présentement un-e délégué-e adjoint-e.

Si ça vous intéresse ou si vous hésitez et avez des questions, contactez votre déléguée, Mme Chantal



FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION
DU QUÉBEC (CSQ)

SPPECA
Syndicat du personnel professionnel
de l'éducation de Chaudière-Appalaches



laPersonnelle

Saviez-vous que...

Dans le cadre des droits parentaux, la convention prévoit plusieurs situations qui pourraient survenir pendant ou après la grossesse. Ainsi, on retrouve plusieurs balises qui permettent de traiter adéquatement les situations. Dans plusieurs cas, il s'agit carrément de droits parentaux !

Il est de la responsabilité des Ressources humaines d'appliquer la convention. Bien entendu, notre syndicat veille au grain, en autant qu'il soit mis au courant des situations qui pourraient s'avérer problématique. Nous avons malheureusement dû constater l'an dernier que ce n'est pas parce qu'un extrait de la convention est clair que l'employeur ne sera pas « créatif » quant à son application.

Voici l'extrait dont il est ici question :

Autres congés spéciaux

5-13.21

La professionnelle a également droit à un congé spécial dans les cas suivants :

c) pour les visites reliées à la grossesse effectuées chez une professionnelle ou un professionnel de la santé et attestées par un certificat médical ou un rapport écrit signé par une sage-femme. Dans ce cas, la professionnelle bénéficie d'un congé spécial avec maintien du traitement jusqu'à concurrence d'un maximum de 4 jours, lesquels peuvent être pris par demi-journée.

Note : Nous avons souligné les deux éléments centraux : « peuvent » et « demi-journée ».

Ce que ce texte veut dire, est qu'on a droit à un maximum de 4 jours pour les suivis médicaux de grossesse.

Il est écrit « peuvent » et non « doivent » être pris en demi-journée. Ce qui fait en sorte que l'employée décidera s'il prend ce type de congé en demi-journée, en journée ou en combinaison de demi-journée ou de journée. L'important est de retenir que ça ne peut pas dépasser un maximum de 4 jours.

Ayant été informé qu'au CSS des Navigateurs, cette clause de la convention n'était pas interprétée correctement, donc n'était pas appliquée correctement, nous avons interpellé nos vis-à-vis sur la question. Après discussion, les Ressources humaines nous ont dit qu'elles vérifieraient auprès de leur Fédération. Lorsqu'elles nous sont revenues, elles nous ont confirmé appliquée cette clause de la façon suivante : l'employée doit prendre son congé en demi-journée. S'il prend une journée au complet, il y aura une demi-journée comptabilisée selon cette clause et l'autre demi-journée sera à ses frais (soit sans traitement ou soit prise dans une autre banque de l'employée en question). La seule exception où elles permettraient la journée complète serait dans le cas où la professionnelle avait un rendez-vous en fin d'avant-midi, mais que dû à un retard à la clinique, ça a débordé dans l'après-midi...

Malgré tous nos arguments, le CSSDN n'entend pas modifier sa pratique...

Comme syndicat, nous ne pouvons présentement rien faire. Pour agir, par grief, ça prend un cas réel. Alors, si ça vous arrive (vous aviez pris une journée complète pour votre suivi de grossesse et on vous a coupé une demi-journée), contactez votre délégué !!! Le syndicat pourra alors entreprendre une démarche afin que l'on cesse de bafouer les droits des membres !

Note : Nous n'avons pas entendu parler d'une telle pratique dans nos autres CSS ; heureusement ! Mais nous vous invitons à demeurer vigilant-e !



Pour le régime québécois d'assurance parentale (RQAP)
Pour avoir de l'information, communiquer avec Marie-Noëlle Bourque

418 839-0500 #52041

marie-noelle.bourque@cnavigateurs.qc.ca

Syndicat du personnel professionnel de l'éducation de Chaudière-Appalaches

TITRE	NOM	NO. TÉLÉPHONE	COURRIEL
Présidence	Jean-François Jomphe	Bureau : 581 655-1166 Cellulaire : 581 984-8269	sppeca29@gmail.com
Trésorière	Chantal Marcoux	Bureau : 418 789-2437 #3704	sppeca.cscs@gmail.com
Secrétaire	René Gélinas	Résidence : 418 831-1659	
Unité des Appalaches			
Vice-présidente et déléguée	Mélanie Laroche	Bureau : 418 338-7806 #2136	sppeca29.csa@gmail.com melanie.laroche@csappalaches.qc.ca
Déléguée adjointe	Joanie Perron	Bureau : 418 338-7800 #1516	joanie.perron@csappalaches.qc.ca
Déléguée adjointe	Martine Walsh	Bureau : 418 338-7800 #5032	martine.walsh@csappalaches.qc.ca
Unité de la Beauce-Etchemin			
Vice-présidente et déléguée	Dominique Roy	Bureau : 418 228-5541 #26300	sppeca.csbe@gmail.com dominique.roy@csbe.qc.ca
Déléguée adjointe	Denise St-Pierre	Bureau : 418 228-5541 #24480	denise.st-pierre@csbe.qc.ca
Déléguée adjointe	Annie Rancourt	Bureau : 418 228-5541 #43010	annie.rancourt@csbe.qc.ca
Délégué adjoint	Guillaume Lessard	Bureau : 418 228-5541 #57200	guillaume.lessard@csbe.qc.ca
Unité de la Côte-du-Sud			
Vice-président et déléguée	Chantal Marcoux	Bureau : 418 789-2437 #3704	sppeca.cscs@gmail.com chantal.marcoux@cscotesud.qc.ca
Déléguée adjointe	Mélissa Leblanc	Bureau : 418 356 3314 #7721	melissa.leblanc@cscotesud.qc.ca
Déléguée adjointe			
Unité des Navigateurs			
Vice-président et délégué	Marc Gagnon	Bureau : 418 839-0500 #40127	sppeca.csdn@gmail.com marc.gagnon@csnavigateurs.qc.ca
Déléguée adjointe	Josée Gingras	Bureau : 418 838-3398 #53022	josee.gingras@csnavigateurs.qc.ca
Déléguée adjointe	Nathalie Roy	Bureau : 418 838-3398 #53021	nathalie.roy@csnavigateurs.qc.ca
Déléguée adjointe	Rosalie Gagné	Bureau : 418 839-0500 #27029	rosalie.gagne@csnavigateurs.qc.ca
Personne-ressource pour l'interprétation du régime québécois d'assurance parentale			
Dossier RQAP	Marie-Noëlle Bourque	Bureau : 418 839-0500 #83104	marie-noelle.bourque@csnavigateurs.qc.ca